

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les propositions du SIPPEREC pour le câble en France

Le Sipperec, (syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication), autorité concédante pour trois réseaux câblés de vidéocommunication avec Lyonnaise Communications, réaffirme sa position au regard du rôle que doivent jouer les collectivités locales pour assurer l'avenir du câble en France.

La première des propositions exprimées par le Sipperec, en novembre dernier, à l'occasion de la consultation publique relative à l'évolution du droit français des communications électroniques, concerne l'avenir des réseaux câblés :

« Pour favoriser l'accès à Internet, le Sipperec demande la poursuite des concessions de réseaux câblés de vidéocommunication en cours jusqu'à leur terme actuel, sauf accord différent des parties. »

Aujourd'hui, seuls 600 000 Français ont la possibilité d'accéder à l'Internet haut débit. Avec les réseaux câblés, ils seront 8 millions !

L'atteinte de cet objectif, et donc, la réduction de la fracture numérique, passe par un renforcement du rôle des intercommunalités dans le développement des infrastructures de réseaux câblés, dans la même logique que celle qui a présidé à la mise en place de l'article L 1511-6. Sans qu'elles aient à intervenir sur les contenus et les services, les collectivités doivent rester garantes d'un égal accès des habitants au service audiovisuel par le câble qui permet l'existence d'un service antenne à un prix abordable. **La convergence ne doit pas aboutir à la suppression de l'intervention des collectivités dans les réseaux câblés !**

Le Sipperec suggère également :

- De supprimer le seuil des 8 millions d'habitants par opérateur sur le territoire national, ce seuil n'ayant plus d'objet du point de vue du droit de la concurrence
- Que le Gouvernement étudie, avec les câblo-opérateurs, la constitution de plaques territorialement plus homogènes permettant à ces sociétés de mutualiser leurs investissements aussi bien techniques que commerciaux et, ainsi, de pouvoir dégager des marges pour l'investissement
- D'étudier des compléments de financement public sur des territoires le nécessitant, en vue d'assurer une desserte complète du territoire et de ne pas laisser des quartiers et des habitants en dehors de ces nouvelles technologies
- De renforcer les compétences des collectivités territoriales pour développer les réseaux de communication électronique permettant le déploiement du câble et l'accès au haut débit.

Au titre de sa compétence de réseau urbain de télécommunications et de vidéocommunication, le Sipperec a choisi, au terme d'une procédure de délégation de service public, la Société Lyonnaise Communications pour construire et exploiter un réseau câblé de vidéocommunication sur trente-huit communes représentant 600.000 prises.

Depuis, les contrats avec NOOS ont permis de construire 220.000 prises, sur les 600.000 prévues (ce qui constitue le plus important développement du câble depuis le plan câble). Récemment, NOOS a informé le syndicat qu'il arrêterait les travaux d'investissement sur les plaques nord et sud et ne démarrerait pas la troisième plaque, faute de financement et dans l'attente des résultats commerciaux. Cette attitude prive des centaines de milliers d'habitants des villes de la périphérie de Paris, outre des services de télévision, d'une offre alternative bon marché d'Internet à haut débit.

Contact Presse :
Catherine Dumas
01 44 74 32 09
cdumas@sipperec.fr